

SVBB
ASCP
ASCP



Schweizerische Vereinigung der Berufsbeiständinnen und Berufsbeistände
Association suisse des curatrices et curateurs professionnels
Associazione svizzera delle curatrici e dei curatori professionali

COMMUNIQUE DE PRESSE

Enquête représentative de la situation professionnelle des curateurs professionnels en Suisse:

Curateurs professionnels satisfaits, malgré une charge de travail élevée

Berne, 13 septembre 2017 – **Trois quarts des curateurs professionnels sont satisfaits ou très satisfaits de leur travail dans la protection de l'enfant et de l'adulte. Voilà le résultat d'une enquête réalisée par l'Association suisse des curatrices et curateurs professionnels (ASCP). L'introduction du nouveau droit de la protection de l'enfant et de l'adulte en 2013 n'a pas altéré le niveau de satisfaction élevé des curateurs professionnels par rapport à leur travail. En quatre ans, les objectifs clés de la réforme tels que la professionnalisation, l'assurance du bien de l'enfant, ainsi que l'autodétermination dans la protection de l'adulte ont été mis en œuvre de manière tangible et, selon les curateurs professionnels, déjà partiellement atteints.**

„Nos curateurs professionnels sont très motivés. Une condition essentielle à l'atteinte des objectifs exigeants de la protection de l'enfant et de l'adulte“, explique Frédéric Vuissoz, Président ASCP-SVBB. Les prestations quotidiennes des curateurs professionnels revêtent une grande importance pour les personnes concernées et notre société. La reconnaissance des curateurs professionnels par le public et les instances rattachées est néanmoins insuffisante. Une situation qui engendre parfois des fluctuations inutiles. „Nous avons le devoir de donner davantage de visibilité aux prestations des curateurs professionnels“, précise Frédéric Vuissoz.

Fin 2016 et quatre ans après la révision de la loi auprès de la Confédération et des cantons, l'ASCP a réalisé une enquête nationale auprès des curateurs professionnels portant sur leur satisfaction au travail. Quelque 800 curateurs professionnels de tous les cantons ont activement participé à l'exercice. Les résultats montrent que les curateurs professionnels sont satisfaits de leur activité, malgré quelques points à améliorer. 26% sont très satisfaits. Chaque deuxième curateur professionnel est plutôt satisfait. 17% sont plutôt insatisfaits, suivis de 7% qui sont très insatisfaits de leur situation professionnelle actuelle.

La réforme jugée majoritairement positive

Les objectifs de la réforme de la loi sur la protection de l'enfant et de l'adulte sont jugés „atteints“ par la majorité des curateurs professionnels de l'ASCP. La professionnalisation, l'assurance du bien de l'enfant et l'autodétermination dans la protection de l'adulte ont été mis en œuvre de manière adéquate. Environ 30% des personnes interrogées estiment que les nouveaux processus de travail au sein de la protection de l'enfant et de l'adulte ont été nettement améliorés. Seuls 10% des curateurs professionnels portent un regard critique sur l'évolution depuis la réforme.

Une attention particulière est à ce titre accordée à la charge de travail observée dans la profession – mesurée en nombre de cas. La fluctuation qui en découle doit être thématifiée. Un bon échange collégial et une meilleure collaboration avec les instances impliquées dans la protection de l'enfant et de l'adulte doivent contribuer à cet objectif. Selon l'enquête, un climat de valorisation mutuelle constitue un élément clé de la satisfaction au travail. Celui-ci doit encore être renforcé entre les différents groupes d'intérêts.

ASCP – Association suisse des curatrices et curateurs professionnels

Fondée en 1913, l'ASCP regroupe aujourd'hui – avec plus de 1'100 personnes affiliées – la majorité des curateurs professionnels actifs dans la protection de l'enfant et de l'adulte. L'ASCP est un interlocuteur privilégié des instances de décision politiques pour la structuration de la gestion de mandats et du travail d'assistance dans la protection de l'enfant et de l'adulte. L'ASCP réunit 7 groupes régionaux et son secrétariat central se situe Berne.

Pour toute information complémentaire, merci de vous adresser à :

Chef de l'office des curatelles et tutelles professionnelles
Département de l'intérieur
Frédéric Vuissoz, Président
Ch. de Mornex 32
1014 Lausanne

Tél. 021 316 66 62 / 079 529 29 71

frederic.vuissoz@vd.ch